

Guide pour élèves de la 12^e année ayant une perte auditive

Service spécialisé en perte auditive du Nouveau-Brunswick

Guide destiné aux élèves de la 12e année ayant une perte auditive.

- Ce guide a pour objectif de fournir une vue d'ensemble des bourses et services disponibles afin de faciliter la transition vers le marché du travail ou les études postsecondaires.
- Les informations principales sont présentées en trois étapes. Il est vivement recommandé de consulter les sites Web mentionnés dans ce document pour obtenir des informations plus détaillées. Veuillez noter que des modifications peuvent survenir d'une année à l'autre.

1

(Quand: aussitôt que possible)

A. Élane Carbonneau
(SSMNB)

B. Conseiller à l'emploi

C. Programme de soutien à
l'apprentissage de
l'établissement
postsecondaire

D. Bourses en lien avec la
perte auditive

E. Étudiant/Stage d'un jour

2

(Quand: mai ou juin)

Prêts étudiants et bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente

Total de la bourse : 2800\$/année*

(*Le montant est sujet à changement
chaque année.)

L'objectif de cette Bourse est de réduire le
besoin en prêt d'études canadien (besoins
personnels, nourriture, manuels,
logement, etc.).

***La demande du prêt étudiant et de
cette bourse se fait en même temps.

Mars 2026

3

(Quand: Aussitôt qu'on reçoit le certificat
d'admissibilité de l'établissement
postsecondaire et le contrat de prêt
d'études – Souvent pendant l'été, donc
le suivi est fait par l'établissement
postsecondaire)

Bourse d'étude canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité (BEC-ESI)

Depuis quelques années :
jusqu'à 20 000\$ par année scolaire
*Le montant est sujet à changement
chaque année.*

Ceci est une demande séparée de la
bourse précédente.

1A

(Quand: Aussitôt que vous voulez)

Élaine Carbonneau
(SSMNB)

Facilitatrice de carrière et
d'emploi

elaine.Carbonneau@NBDHHS.com

Postsecondaire

Marché du
travail

Services aux Sourds et Malentendants du Nouveau-Brunswick (SSMNB)

Facilitateurs de carrière et d'emploi de SSMNB peuvent connecter les clients avec tous les types de groupes communautaires, partenaire financier et les programmes gouvernementaux. Cela permettra une transition fluide des soutiens de l'école secondaire aux organisations communautaires et fournisseurs de services afin que tous les élèves puissent se diriger avec succès dans **les études postsecondaires, l'emploi et la communauté.**

Procédure

1. L'enseignant.e SSPA** demande à l'apprenant si ses coordonnées peuvent être partagées avec Élaine.
2. L'enseignant.e SSPA** envoie les coordonnées par courriel à Élaine en plaçant l'élève et au moins un des parents en copie en suggérant une première rencontre TEAMS ou en personne pour expliquer les rôles de chacun et les premières étapes à faire par eux.
3. L'enseignant.e SSPA** convoque la première rencontre en collaboration avec Élaine.

** Enseignant.e SSPA : enseignant.e du Service Spécialisé en Perte Auditive

Mars 2026

Première rencontre (points qui peuvent être discutés)

- Élane se présente (brochure, coordonnées)
- Mise à jour (ce qui a été fait du côté de l'enseignant SSPA et de l'apprenant)
- Collecte d'information d'Élane (établissement postsecondaire, programme d'étude choisi, les buts de l'apprenant)
- La façon la plus simple de communiquer pour les prochains suivis avec Élane
- Élane explique qu'elle organisera la première rencontre avec le conseiller à l'emploi.
- L'enseignant SSPA sera aux prochaines rencontres seulement au besoin.

1B

(Quand: d'ici la fin mai)

➤ Conseiller à l'emploi

(Demandez pour le programme de Service de soutien à l'emploi et à la formation)

Postsecondaire

Marché du travail

Voici le lien pour les coordonnées par régions, assurez-vous de cliquer sur le nom de votre région pour voir le numéro de téléphone :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.17056.html#serviceLocation

Un conseiller à l'emploi va faire un plan avec vous et vous guider dans les différents services dont vous avez besoin.

- Programme SSEF (Service de soutien à l'emploi et à la formation):

Les services peuvent être différents d'une région à l'autre, mais le conseiller à l'emploi est la porte d'entrée pour tous autres services.

Procédure

1. Élaïne donne les coordonnées du conseiller à l'emploi de la région.
2. L'apprenant est responsable de faire les démarches auprès du conseiller à l'emploi.

1C

(Quand: Aussitôt que l'élève est inscrit à l'établissement postsecondaire)

➤ Programme de soutien à l'apprentissage de l'établissement postsecondaire

- Il faut faire une demande d'application pour avoir accès au programme de soutien à l'apprentissage de l'établissement postsecondaire.
- Ils peuvent assurer la continuité de nos services au niveau du soutien à l'apprentissage et vous **accompagner avec la bourse d'étude canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité.**
- Visiter le **site web de votre établissement postsecondaire** pour les coordonnées de communication.

Procédure

1. L'apprenant est responsable de l'inscription au programme.

1D

(Quand: maintenant)

Bourses en lien
avec la perte
auditive(vérifier les dates et commencer
certaines démarches à l'avance)

Bourse	Lien internet
CHHA	Scholarship Program - Canadian Hard of Hearing Association
SCO	https:// www.chs.ca/fr/scholarship-program
Banque du Canada (Il faut étudier dans un domaine lié aux activités de la Banque):	https://www.banqueducanada.ca/carrieres/bourses-etudes/#bourses-generales
Cochlear (doit utiliser un implant Cochlear Nucleus, Baha ou Osia)	Scholarships Cochlear Implant Recipients

- Il est possible que vous ayez des documents à préparer:
 - Curriculum Vitae
 - Lettres de recommandation (référence)
 - Certificat médical (audiogramme le plus récent, vérifier auprès de l'audiologiste)
 - Relevés de notes
- Note: certaines bourses sont annuelles, alors c'est à vérifier chaque année d'étude postsecondaire.

Procédure

1. Enseignant.e SSPA donne l'information.
2. L'apprenant est responsable de remplir les formulaires de bourses.

1E

(Quand: Aussitôt que vous voulez)

Étudiant/Stage d'un jour

Postsecondaire

Marché du
travail

Voici des options qui peuvent vous aider à faire un choix de carrière:

- Vérifier auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation de votre école pour la possibilité de passer une journée à un établissement postsecondaire par le programme « **étudiant d'un jour** ».
- Vérifier auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation de votre école pour la possibilité de faire un « **stage d'un jour** » pour passer une journée à un lieu de travail.

Procédure

1. Enseignant.e SSPA donne l'information.
2. L'apprenant est responsable de faire les démarches si ces options l'intéressent.

2

(mai ou juin)

Prêts étudiants et Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente

Total : 2800\$/année*

(*Le montant est sujet à changement chaque année.)

L'objectif de cette Bourse est de réduire le besoin en prêt d'études canadien. (besoins personnels, nourriture, manuels, logement, etc.)

***La demande du prêt étudiant et de cette bourse se fait en même temps.

- **Le guide d'information** : www.aideauxetudiants.gnb.ca
- **Formulaires à remplir**:
 - Les étudiants font parvenir ces formulaires par la fonction « Télécharger un document » sur le site web www.aideauxetudiants.gnb.ca, ce qui garantit que les renseignements sont liés au bon compte étudiant et permet aux étudiants d'éviter des retards dans la réception de leurs fonds.
 - Les formulaires se retrouvent sur le site web suivant: Ressources pour les étudiants ayant une invalidité - gnb.ca

1. Formulaire d'information sur le programme d'étude

Ce formulaire doit être rempli par l'établissement d'enseignement postsecondaire, mais l'étudiant est responsable de faire les suivis et de téléverser le formulaire rempli.

2. Formulaire de vérification de l'invalidité

À compléter conjointement par l'apprenant(e) et par un(e) audiologiste. Il est recommandé de le remplir dès que possible, idéalement dès la prise de rendez-vous, même si celui-ci est prévu plusieurs mois à l'avance, car ce formulaire est nécessaire pour la demande de prêts.

• **Faire la demande pour un prêt**

- Être accepté pour un prêt d'études canadien d'au moins 1 \$ est un critère pour être éligible pour cette bourse.
- Note: Il n'y a pas de formulaire pour cette bourse, il suffit d'indiquer que vous avez une invalidité permanente dans la demande de prêt et y téléverser les formulaires ci-dessus. Vous pouvez faire cette demande chaque année d'étude.

Procédure

1. L'enseignant.e SSPA donne l'information.
2. L'apprenant est responsable de faire les démarches.

2

(mai ou juin)

Prêts étudiants et Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente

Total : 2800\$/année*

(*Le montant est sujet à changement)

L'objectif de cette Bourse est de réduire le besoin en prêt d'études canadien. (besoins personnels, nourriture, manuels, logement, etc.)

***La demande du prêt étudiant et de cette bourse se fait en même temps.

- Il est important de réfléchir sur les besoins en équipement et services même si ce n'est pas l'objectif de cette bourse. Il faut inscrire cette information sur le formulaire [Vérification de l'invalidité](#) à cette étape pour que ce soit utilisé à la prochaine étape, celle de la subvention pour l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente.
- Voici une liste d'équipements et de services qui peuvent être utiles pour les études postsecondaires:
 - Système personnel
 - Récepteurs
 - Piles
 - Ordinateur portable ou tablette
 - Garantie
 - Sac pour portable ou étui pour tablette
 - Antivirus
 - Microsoft Office (Word, PowerPoint, etc.)
 - Programme Antidote
 - Imprimante et télécopieur
 - Smart Pen ou Preneur de notes
 - Tuteur
 - Équipement adapté en lien avec le programme d'étude (ex.: stéthoscope adapté en sciences infirmières)

3

(Quand: Aussitôt qu'on reçoit le certificat d'admissibilité de l'établissement postsecondaire et le contrat de prêt d'études – souvent pendant l'été, donc le suivi est fait par l'établissement postsecondaire)

Bourse d'étude canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité (BEC-ESI)

Depuis quelques années: jusqu'à 20 000\$ par année scolaire
Le montant est sujet à changement chaque année.

Ceci est une demande séparée de la bourse précédente.

Postsecondaire

- **Le formulaire de demande est à remplir avec le coordonnateur des services aux personnes ayant une invalidité de votre établissement postsecondaire.** (D'où l'importance de s'être inscrit au programme de soutien à l'apprentissage de l'établissement postsecondaire à l'étape 1C)
- Lire attentivement le formulaire de demande puisqu'il explique les critères d'admissibilité, la façon dont les frais d'études liés à votre invalidité sont pris en compte, la façon de présenter une demande, la date limite et les procédures à la suite de l'approbation.
- Un chèque sera envoyé en votre nom.
- Le montant inutilisé de la subvention doit être retourné. Important de garder tous les reçus.
- « L'achat de services et d'équipements avant l'approbation de votre demande se fait à vos risques et périls, car ils peuvent ne pas être approuvés pour le financement de la BEC-ESI. Si vous choisissez d'acheter de l'équipement avant de recevoir l'approbation, vous devez fournir les reçus d'achat avec votre demande. Les coûts des services et des équipements (à l'exception des évaluations psychopédagogique) achetés plus de 60 jours avant le début de votre période d'études ne seront pas pris en compte » (GNB, 2022, p.2).

Procédure

1. Enseignant.e SSPA donne l'information.
2. Élane fera le suivi pour s'assurer que l'apprenant est inscrit.
3. L'apprenant est responsable de faire les démarches.

- <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petl-epft/PDF/SFS/csg-dse-f.pdf?random=1673456260021>

3

(Quand: Aussitôt qu'on reçoit le certificat d'admissibilité de l'établissement postsecondaire et le contrat de prêt d'études – souvent pendant l'été, donc le suivi est fait avec l'établissement postsecondaire)

Bourse d'étude canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité (BEC-ESI)

Depuis quelques années: jusqu'à 20 000\$ par année scolaire
Le montant est sujet à changement chaque année.

Ceci est une demande séparée de la bourse précédente.

Postsecondaire

L'achat d'équipement

- Si l'on s'aperçoit qu'on a besoin d'un certain équipement au milieu de l'année scolaire, il est possible de leur en faire part, mais le processus peut prendre encore du temps. (estimation, lettre de confirmation d'audiologiste, approbation du gouvernement)
- Cette demande est renouvelable chaque année d'étude selon les besoins.

Procédure

1. L'apprenant est responsable de faire une demande chaque année selon les besoins.